

REUNION ordinaire du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BLASZEZYK Thierry, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 décembre 2016

Présents : BLASZEZYK, B. COURDÉ, A. BERNARD, F. GORCE, J. DARJO, C. THUREAU-BLUMBERG, I. PROTEAU N. HELE (CHAMARD)

Absents excusés : J. BOULERNE donne pouvoir à A. BERNARD
D. BROUSSE donne pouvoir à T. BLASZEZYK
S. DAVID donne pouvoir à B. COURDÉ

Absents : N. LE DANNOIS, O. CHEVOLEAU, JC. GUERAIN, R. ZAPATA

Secrétaire : J. DARJO

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 NOVEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2.-. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître BOIZUMAULT, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé à rue du Couvent section C n°191, 192, ainsi qu'une demande de déclaration d'aliéner un immeuble situé rue du Pont Blanchet section C n° 53 et 54 de Maître Nicolas PARENTEAU, notaire à Ciré d'Aunis. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

3.-. REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur le Préfet concernant l'insécurité routière sur les routes de notre département. Dans ce contexte et dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre l'insécurité routière, il a souhaité que la sécurité routière soit déclarée grande cause départementale pour l'année 2017. Parallèlement, un plan d'actions ambitieux sera mis en œuvre tout au long de l'année. Ce plan s'appuiera naturellement sur l'appel à projets du Plan Départemental d'Action Routière mais reposera également sur l'implication de l'ensemble des acteurs amenés à jouer un rôle en matière de sécurité routière. Dans ce cadre, les collectivités territoriales (communes et groupements de communes) sont des partenaires de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière. En effet, les élus locaux occupent une place essentielle pour améliorer la sécurité des usagers de la route. Afin de porter conjointement avec les services de l'Etat cette dynamique de lutte contre l'insécurité routière, Monsieur le Préfet souhaite que soit nommé un élu référent au sein de notre collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
nomme Mme Courdé Bernadette, 2^{ème} Adjointe, référent sécurité routière.

4.-. MOTION HORAIRE OUVERTURE GUICHET GARE SURGERES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la question posée lors du Conseil Municipal concernant l'instauration des nouveaux horaires du guichet de la gare de Surgères.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

- ⇒ lundi de 06 :55 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :55,
- ⇒ mardi-mercredi-jeudi de 09 :25 à 13 :00 et de 14 :00 à 17 :10,
- ⇒ vendredi de 09 :25 à 13 :00 et de 14 :00 à 18 :10,
- ⇒ samedi-dimanche de 11 :10 à 17 :40.

Monsieur le Maire expose ensuite les explications formulées par la SNCF et les interrogations qu'elles amènent.

La première interrogation concerne la sécurité de la gare. Au vu de ces horaires, des trains très fréquentés du matin et/ou du soir seront en gare de Surgères sans qu'aucun personnel SNCF ne soit présent et la gare elle-même sera fermée car il apparaît que ces horaires ne concernent pas seulement le guichet mais le hall de gare également. Quand le guichet sera fermé, il n'y aura plus personne pour informer et accueillir les usagers.

Selon la direction de la SNCF, cette personne n'est pas formée pour assurer la sécurité sur les quais et en dehors. Les voyageurs, avec leur téléphone portable, peuvent accéder aux différents services d'urgence (gendarmerie, pompiers ...) tout comme la personne assurant la permanence.

Or, sa présence est réconfortante pour les nombreux voyageurs qui prennent le train à Surgères. En cas de problèmes, ou pour obtenir un renseignement de dernière minute, il est le seul contact entre les passagers et la SNCF, qui n'est joignable que par le biais d'une plateforme téléphonique.

Enfin, le bâtiment de la gare offrait un lieu d'accueil et d'attente chauffé et abrité, très fréquenté par mauvais temps. Les quelques aubettes présentes sur les quais de la gare sont insuffisantes pour abriter les voyageurs qui sont de plus en plus nombreux à venir prendre leur train à Surgères.

La seconde interrogation concerne l'essence même de la mission de service public poursuivie par la SNCF : déployer une mobilité fluide et de porte à porte partout et pour tous. Pour cela, il faut que les voyageurs puissent acheter leur billet de train. Bien que la pratique de l'achat par internet ou par des bornes libre-service (dont l'accès se fait par carte bancaire une fois la gare fermée) se soit développée, nombreux sont encore les voyageurs à prendre leur ticket au guichet et ce pour plusieurs raisons : absence de connexion internet, absence de carte bancaire, voyage de dernière minute, voire des changements de billets ou d'horaire... Les nouveaux horaires ne permettent plus d'accéder à l'achat de billet au dernier moment pour tous les trains circulant en dehors des horaires d'ouverture proposés.

Comment assurer une mission de service public quand la continuité, qui en est un des grands principes, n'est pas assurée.

Après les velléités de réduction de fréquence de desserte, nous voilà confrontés à la réduction des horaires d'ouverture de la gare. L'objectif poursuivi par la SNCF pour la gare de Surgères ne serait-il pas une disparition à terme ? Nous sommes en droit de nous poser la question et ce en dépit du fait de la position de gare grande ligne et de son rôle structurant pour le territoire tant de Surgères que du pays Rochefortais et du Royannais.

Afin d'exprimer le mécontentement des usagers, une pétition relative aux nouveaux horaires d'ouverture est rédigée et a déjà recueilli de nombreuses signatures. En effet, chacun se sent concerné par cette gare et le fait qu'elle doive offrir un service adapté aux usagers. Les voyageurs se sentent pris au dépourvu car cette décision n'a fait l'objet d'aucune annonce en Comité de ligne et intervient juste après le rétablissement normal du trafic (dû aux travaux). Nous communiquons cette position aux municipalités de la Communauté de Communes Aunis Sud intéressés par la desserte de Surgères.

Monsieur le Maire, Président de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ⇒ donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- ⇒ dénonce les nouveaux horaires d'ouverture de la gare de Surgères, souhaite que la gare soit ouverte et qu'une présence d'un agent de la SNCF soit assurée sur toutes les plages horaires ou des trains s'arrêteront en gare de Surgères
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5.- PERMANENCES ELUS

31 décembre : Mme Nicole HELE

14 janvier : Mme Joèle DARJO

28 janvier : Mr François GORCE

7 janvier : Mme Isabelle PROTEAU

21 janvier : Mme Cécile THUREAU-BLUMBERG

4 février : Mme Bernadette COURDÉ

6.- DATE VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal arrêtent la date des vœux au vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures à la salle du Club House rue du stade.

7.- PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 18 janvier à 19 h 30.

8.- QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire et Mr Bernard ont reçu Mme La Sous-Préfète, Mr de Margerie de la DDTM, Mrs Gorioux, Désille et Mme Gaudin de la CDC concernant le PLU de la commune. Mme la Sous-Préfète n'est pas contre le projet du PLU mais elle doit en discuter avec Mr de Margerie, sur le principe elle serait d'accord. Ces personnes ont visité la commune pour mieux s'imprégner des différents travaux.
- Mme Cécile Thureau-Blumberg signale que les messages sur Linky qu'elle reçoit doivent être transcrits directement sur le site de la commune. Elle informe qu'il y a un nid de frelons dans les arbres rue du Pont Blanchet. Pour le concours des maisons décorées, elle prendra des photos et les mettra sur le site. C'est la population qui votera.
- Mr Alain Bernard informe le conseil sur le renforcement de la conduite d'arrivée d'eau potable depuis Puyravault. Les travaux ont commencé le 25 novembre, après que les sondages du 24 et l'installation et transfert de matériel aient été réalisés le 23. La commune profite de ces travaux pour mettre en place le poteau incendie afin de renforcer

notre dispositif de lutte contre les incendies.

La durée totale prévue des travaux est de 2 mois pour la première tranche (église de Vouhé jusqu'au château d'eau de Puyravault). Les autres interventions dans les rues de la commune seront réalisés en période sèche (juin, juillet, août) pour pouvoir travailler « au sec ». Le sous-sol de la commune leur ayant réservé des surprises lors de la mise en place de l'assainissement.

La conduite depuis la départementale jusqu'au terre-plein devant l'Eglise a été posée. Le passage sous la départementale réalisé par forage avec mise en place d'un tuyau protecteur. Le tuyau d'alimentation en fonte a été posé le 12 décembre.

Un poteau d'incendie a été mis en place au niveau d'une des entrées du futur lotissement route de Puyravault. Il ne sera alimenté qu'une fois la nouvelle canalisation jusqu'au château d'eau de Puyravault aura été posée.

La RESE contrôlera les vannes existantes au niveau du stade afin de pouvoir couper l'ancienne alimentation de Vouhé lors de la mise en service de la nouvelle canalisation en fonte de 150m/m.

Le poteau d'incendie de la rue de la source, actuellement raccordé sur le réseau de distribution, sera déconnecté et reconnecté sur la canalisation en fonte de 150 alimentant le château d'eau.

La réfection de la chaussée route de Puyravault depuis le terre plein devant l'église jusqu'à la Départementale sera réalisée en enrobé à chaud. Début de l'opération prévue dès le 3 janvier. D'ici là, et avant les vacances débutant la fin de semaine prochaine, un grattage de la chaussée sera réalisé et compacté avec du blanc pour attendre cette réfection.

La mise en place de piquets K5b et de panneaux « remblais récents » sur les accotements a été demandée.

Lors de la coupure d'eau pour le raccordement de la conduite de 150 de part et d'autre, l'ancienne canalisation de Vouhé sera déconnectée par la mise en place d'une plaque pleine au niveau du stade.

La commission patrimoine s'est réunie le mercredi 7 décembre. La réfection de l'église va bientôt commencer. Il signale que la Fondation du Patrimoine peut aider pour faire des travaux, mais il faut adhérer. L'adhésion est de 50 € par an. Le Conseil accepte cette adhésion

- Mme Joèle Darjo signale que les enfants qui jouent sur le parking et le jardin après la cantine montent sur le mur. Il faudrait protéger la grille pour qu'ils ne se blessent pas.
- Mme Bernadette Courdé informe qu'elle a fait des plantations, et un muret parking en face de l'église.

La séance est levée à 21 h 15.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

